

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté ministériel du 6 juin 2019 établissant un formulaire relatif aux OGM et aux organismes pathogènes

Annexe 1/19 : Formulaire relatif aux OGM et aux organismes pathogènes



Service public de Wallonie **agriculture ressources naturelles environnement**

Service public de Wallonie **territoire logement patrimoine énergie**

1 Avis du Service de Biosécurité et Biotechnologie (SBB)

Avez-vous un avis du SBB ?*

☐ Oui : Joignez à votre dossier l'avis du SBB en document attaché n° :

☐ Non : Justifiez

.....
.....
.....
.....
.....

2 Comité et personnel

Renseignez le responsable de la biosécurité*

☐ M ☐ Mme Nom* : Prénom :

Renseignez les membres des comités ou sous-comités de sécurité biologique*

	Nom	Prénom
☐ Mr - ☐ Mme		
☐ Mr - ☐ Mme		
☐ Mr - ☐ Mme		
☐ Mr - ☐ Mme		
☐ Mr - ☐ Mme		
☐ Mr - ☐ Mme		
☐ Mr - ☐ Mme		

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages/.....

Renseignez les utilisateurs (seulement pour les classes de risque 2, 3 ou 4)*

	Nom	Prénom
☐ Mr - ☐ Mme		
☐ Mr - ☐ Mme		
☐ Mr - ☐ Mme		
☐ Mr - ☐ Mme		
☐ Mr - ☐ Mme		
☐ Mr - ☐ Mme		
☐ Mr - ☐ Mme		

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages/.....

3 Objectif

Décrivez l'objectif de l'utilisation confinée, y compris les résultats escomptés et la nature du travail qui sera entrepris :*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4 Les OGM ou les organismes pathogènes faisant l'objet de l'utilisation confinée (valable pour les organismes de classe de risque 2, 3 ou 4)

Décrivez brièvement les OGM ou les organismes pathogènes faisant l'objet de l'utilisation confinée :*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5 Risque – Sécurité

Projet de plan d'urgence

Joignez à votre dossier les informations nécessaires à la réalisation d'un Plan Particulier d'urgence et d'intervention (PPUI) en document attaché n° : ou décrivez le PPUI :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6 Informations complémentaires concernant les utilisations confinées de classes de risque 3 & 4

Informations concernant la prévention des accidents :

- Renseignez les risques spécifiques inhérents au site de l'installation :*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Renseignez les mesures préventives appliquées, telles que l'équipement de sécurité, les systèmes d'alarme et les méthodes de confinement :*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Décrivez les procédures et les plans pour vérifier l'efficacité permanente des mesures de confinement ou joignez-les à votre dossier en pièce attaché n° :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Décrivez les informations fournies aux travailleurs :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7 Utilisation des données personnelles

Conformément au Règlement Général de Protection des Données, les informations signalétiques communiquées par une personne physique seront traitées conformément au Décret relatif au permis d'environnement et ces d'arrêtés d'exécution. Le Département des Permis et Autorisation (DPA) du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement traitent celles-ci en vue d'instruire votre dossier prendre position sur la demande et d'assurer le suivi des permis délivrés.

Sauf mention contraire dans ce formulaire et le respect des règles en matière d'accès à l'information environnementale, ces données ne seront communiquées qu'à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, aux Communes sur le territoire de laquelle une enquête publique est organisée, aux Instances d'avis lors de l'instruction de la demande de permis et du recours, au fonctionnaire chargé de la surveillance, au Conseil d'Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire en cas de litige.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que le permis est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel.

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu'un permis vous a été attribué et que la date de validité est échue.

Conformément audit règlement, vous pouvez solliciter la rectification de vos données signalétiques auprès des directions extérieures du Département des Permis et Autorisations (DPA) dont dépend la commune de dépôt du dossier :

Direction de Charleroi
Rue de l'Écluse 22
B-6000 Charleroi

+32 (0)71 65 47 80
rgpe.charleroi.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Liège
Rue Montagne Ste-Walburge 2
B-4000 Liège

+32 (0)4 224 57 57
rgpe.liege.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Mons
Place du Béguinage 16
B-7000 Mons

+32 (0)65 32 82 00
rgpe.mons.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Direction de Namur-Luxembourg
Avenue Reine Astrid 39
B-5000 Namur

+32 (0)81 71 53 44
rgpe.namur.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Sur demande via [formulaire](http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958) (<http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958>), vous pouvez avoir accès à vos données qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données (dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le [Portail de la Wallonie](http://www.wallonie.be) (www.wallonie.be).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.

☐ **Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à l'utilisation des données personnelles et marque mon consentement***



Service public de Wallonie **agriculture ressources naturelles environnement**

Service public de Wallonie **territoire logement patrimoine énergie**